

Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
12, rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

Éric Dupond-Moretti  
Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

**Objet :** *Libération de Georges Ibrahim Abdallah*

Monsieur le Ministre,

La situation du prisonnier Georges Ibrahim Abdallah est une injustice incommensurable que vos prédécesseurs n'ont pas jugé nécessaire de réparer.

Nous nous tournons désormais vers vous pour enfin y mettre un terme.

Georges Ibrahim Abdallah, citoyen libanais, est le plus ancien prisonnier politique détenu actuellement en France.

Arrêté en 1984, d'abord condamné à quatre ans de prison, Georges Ibrahim Abdallah est au cœur d'un imbroglio international à cause des faits qui lui sont reprochés, et qui ne permettent pas d'étudier en toute justice son cas.

Condamné en 1987 par une cour d'assise spéciale à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'un attaché militaire de l'ambassade des États-Unis en France et d'un secrétaire en second de l'ambassade d'Israël en France en 1982, G.I. Abdallah est détenu en France, depuis 36 ans et il a terminé sa peine de sûreté depuis 1999. Il est libérable depuis 21 ans, mais aucune des demandes que ses avocats ont formulées n'a été entendue.

Il faut rappeler également que malgré deux libérations accordées en 2003 et en 2013, le gouvernement français n'a jamais accepté de les mettre en œuvre, alors même qu'en 2013, sa libération a été conditionnée par un arrêté d'expulsion du territoire français et que le Liban a accepté de l'accueillir.

Même Yves Bonnet, qui était directeur de la direction de la surveillance du territoire à l'époque des faits qui sont reprochés à G.I. Abdallah, se demande comment notre pays peut accepter les pressions internationales qui lui imposent de maintenir quelqu'un en prison illégalement aussi longtemps.

Dans votre carrière d'avocat, vous avez toujours prôné la défense de l'indéfendable, et de délimiter de manière absolue l'accusé de la cause qui a motivé son accusation. Vous avez écrit dans votre ouvrage *Direct du droit* que la « justice se fourvoie quand elle perd de vue ce pourquoi elle a été organisée : faire du droit, pas de la morale. » La question de Georges Ibrahim Abdallah doit urgemment se poser en droit et non en morale. L'heure est donc venue de libérer Georges Ibrahim Abdallah.

Nous nous permettons donc de vous demander le réexamen de sa libération immédiate.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, notre plus profonde considération.

#### **Les députés du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine**

Jean-Paul LECOQ	Jean-Paul DUFRÈGNE	Fabien ROUSSEL
Moetai BROTHERRSON	Elsa FAUCILLON	Hubert WULFRANC
Alain BRUNEEL	Sébastien JUMEL	
Marie-George BUFFET	Manuela KECLARD-	
André CHASSAIGNE	MONDESIR	
Pierre DHARREVILLE	Stéphane PEU	